

N° D'ORDRE : 2023-155

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 22
Pouvoirs : 04
Excusé : 00
Absents : 03
Qui ont pris part
à la délibération : 26

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

Date de convocation : 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un décembre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - Mme DEFAUX Catherine – M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique - M. BLANC Romain –M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice - M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme SAUQUET Adeline - M. FRANCESCHINI Damien - M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoir : Mme DEMIERRE Colette donne pouvoir à M. VINCENT Gilles – M. VINCENT Romain donne pouvoir à M. MARIN Michel – M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. DEZERAUD Philippe.

Excusé :

Absents : Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – Mme ASNARD Marjorie - M. SAUVAT Sébastien

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien.

25- PRESENTATION DES DECISIONS MUNICIPALES DU QUATRIEME TRIMESTRE

Par délibération du Conseil municipal en date du 15 juin 2020 et en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a délégué au maire un certain nombre de compétences et ce, afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Ainsi, conformément à l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le maire rend compte à l'Assemblée des décisions municipales prises au cours du 4^{ème} trimestre de l'année 2023.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU la Décision municipale n°22-2023 ;
- VU la Décision municipale n°23-2023 ;
- VU la Décision municipale n°24-2023 ;
- VU la Décision municipale n°25-2023 ;
- VU la Décision municipale n°26-2023 ;
- VU la Décision municipale n°27-2023 ;
- VU la Décision municipale n°28-2023 ;
- VU la Décision municipale n°29-2023 ;
- VU la Décision municipale n°30-2023 ;
- VU la Décision municipale n°31-2023 ;
- VU la Décision municipale n°32-2023 ;
- VU la Décision municipale n°33-2023 ;
- VU la Décision municipale n°34-2023 ;
- VU la Décision municipale n°35-2023 ;
- VU la Décision municipale n°36-2023.

PREND ACTE

- Des décisions municipales du quatrième trimestre.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT